



Vivre son handicap à Yerres

Un guide accessible

La Municipalité a tenu à rendre ce présent document accessible à toute personne porteuse d'un handicap. Les couleurs, le format, la mise en page ont été choisis pour répondre aux besoins d'une majorité d'entre elles.

Un format numérique audio, disponible sur le site internet de la ville, existe également pour les personnes aveugles.

Introduction

Le 11 février 2005, la « loi pour l'égalité des droits et des chances » a posé les bases d'un nouveau regard sur le handicap en France, élargissant notamment la notion de handicap à certaines pathologies (psychiques, troubles de santé invalidants, etc).

Vivre ensemble, sans discrimination, représente le véritable défi lancé par la loi de 2005, vis-à-vis des employeurs, des collectivités, mais aussi de chacun d'entre nous.

Bien avant 2005, la Ville s'est mobilisée pour faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap : aménagements d'accessibilité, aides via le CCAS, soutien aux familles... D'année en année, notamment grâce à la Commission Handicap, la Municipalité s'engage dans une démarche visant à améliorer le quotidien de ces personnes fragiles.

EDITO

Tous concernés un jour...



Qu'il soit de naissance ou qu'il survienne à la suite d'un accident de la vie, qu'il soit temporaire ou durable, le handicap est d'abord une histoire individuelle, qui bouleverse le cours d'une vie. Beaucoup d'entre nous ont été ou seront

concernés de près ou de loin.

À ce titre, la ville de Yerres s'adapte progressivement à l'ensemble des handicaps.

Car il ne s'agit pas seulement de mise en accessibilité, mais aussi d'offrir à toute personne la possibilité de s'épanouir au mieux, sans distinction.

Chacun est différent, mais les personnes confrontées au handicap sont unanimes : toutes ont l'impression de vivre un parcours du combattant. Ainsi, comme le présente ce guide, la Ville de Yerres a mis en place un guichet unique au CCAS, pour toutes vos démarches administratives et pour proposer des aides améliorant le quotidien.

Grâce à nos différences, nous pouvons nous enrichir mutuellement. En ce sens, la Municipalité souhaite favoriser le partage et la sensibilisation au travers d'initiatives concrètes, comme l'accueil en crèches et dans les écoles pour les enfants porteurs de handicap ou encore l'inclusion par le sport. Ce guide reflète à ce titre la mobilisation des différents acteurs et l'ensemble de ces aides et initiatives.

Olivier Clodong

Maire de Yerres
Conseiller départemental
de l'Essonne

Nicole Lamoth

Maire adjointe
chargée des Affaires sociales,
du Logement, du Bel Âge,
du Handicap et des Affaires générales

Anne-Laure Guibert

conseillère municipale déléguée
aux Aménagements Spécifiques
au Handicap, au Forum du Handicap
et aux Échanges avec les Villes Partenaires

Sommaire

- page 5** Yerres et vous
- page 10** Yerres accessible
- page 14** La reconnaissance du handicap et la protection juridique
- page 17** Enfance et handicap
- page 30** Adulte handicapé
- page 39** Les aides financières et cartes
- page 44** Sports et loisirs
- page 47** Sortir à Yerres
- page 49** Comprendre les logos
- page 50** Adresses utiles

Yerres et vous



« Être au plus proche des personnes fragiles et les accompagner dans leurs démarches, souvent longues et complexes, relèvent des missions essentielles d'un CCAS. Yerres se mobilise pour les personnes en situation de handicap et met à disposition ses moyens humains et financiers pour faciliter leur quotidien. »

Vincent Rochault, directeur du Centre Communal d'Action Sociale de Yerres (CCAS)

La municipalité à l'écoute

La municipalité à l'écoute

Les élus



Nicole Lamoth

Adjoint au Maire chargé des affaires sociales, du logement, du handicap, des affaires générales et du personnel communal

☎ 01 69 49 76 00 ✉ nlamoth@yerres.fr



Anne-Laure de Bergevin

Conseiller municipal chargé du handicap

☎ 01 69 49 76 00 ✉ aldebergevin@yerres.fr

La Commission municipale « Handicap »

Constituée d'élus et de Yerrois concernés par la question du handicap, la Commission « Handicap » se réunit régulièrement.

Elle mène une réflexion globale sur différentes thématiques (sport, urbanisme, scolarité, etc.) dans le but d'améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap.



QUELQUES CHIFFRES

- 84 000 demandes MDPH faites en Essonne en 2017.
- 1672 demandes pour Yerres en 2017.
- En 10 ans, les demandes d'aides ont doublé, aussi bien sur le plan national que local.

Vos interlocuteurs

Le Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est le premier lieu de proximité vers lequel vous devez vous tourner si vous êtes Yerrois et en situation de handicap. Un service spécialisé saura vous accompagner dans vos démarches, reprendre point par point les dossiers que vous devez déposer auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou autres partenaires, et vous renseigner sur l'ensemble des aides et services auxquels vous pouvez avoir droit.

Plusieurs prestations municipales sont par ailleurs à votre disposition : téléassistance, portage des repas, animations, etc.


 Pôle Social Geneviève Anthonioz De Gaulle, 2 bis rue du Stade.
 01 69 49 84 70.

 www.yerres.fr / rubrique « solidarité-santé ».

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

La MDPH représente le lieu de référence pour toutes les personnes en situation de handicap. Composée d'une équipe pluridisciplinaire, elle instruit les demandes d'aides, de prestations et d'orientation.

 MDPH de l'Essonne, 93 rue Henri Rochefort à Evry.

 01 60 76 11 00

 mdphe@cd-essonne.fr

Vos interlocuteurs... (suite)


La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Certaines allocations accordées par la MDPH sont versées par la CAF.

 Démarches sur place : CAF de l'Essonne, 1-3 impasse Alexis Trinquet à Evry.

Accueil spécifique pour les personnes malentendantes.

Envoi postal : CAF de l'Essonne TSA 21 131 91013 EVRY Cedex


 0810 25 91 10

 www.caf.fr rubrique « soutien aux personnes handicapées »

La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

À la PMI vous trouverez un soutien psychologique et un suivi médical adapté aux enfants porteurs d'un handicap.


 PMI de Yerres, 4 clos des Abbesses (Abbaye d'Yerres).

 01 60 47 89 39.

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (CRAMIF)

La CRAMIF vous permet de vous renseigner sur les pensions, allocations et remboursements auxquels vous pouvez prétendre.

 CRAMIF, 17-19 avenue de Flandre, 75954 Paris Cedex 19.

 01 40 05 32 64

 www.cramif.fr

Le juge des tutelles

Lorsqu'une personne n'a pas ou plus les capacités de gérer lui-même son quotidien, il peut être protégé par une mise sous tutelle.

Cette démarche doit être entreprise auprès du juge des tutelles, qui siège au tribunal d'instance.

 Tribunal d'instance de Juvisy-sur-Orge, 27 rue Victor Hugo, , 91265 Juvisy-sur-Orge. 
01 69 12 18 30.

Yerres accessible

“ Les Municipalités sont nos alliées pour l’inclusion. Ensemble, nous agissons afin que tous les Yerrois et Yerroises concernés de près ou de loin par le handicap puissent être acteurs de leurs choix de vie. Ensemble, nous veillons à faire respecter les droits à l’accessibilité et innovons pour rendre la ville plus inclusive et plus solidaire.

Le handicap ne doit plus être une source d’isolement mais, bien au contraire, il doit nous rapprocher et est riche d’enseignement. Ce n’est qu’en s’unissant que nous pourrons faire progresser efficacement l’accueil de ces personnes pas si différentes que cela.”

**Cécile Mesnil, représentante de
l’Association des Paralysés de France**

En 2011, la Ville a mis en place un schéma directeur concernant l'accessibilité jusqu'en 2021. Cette feuille de route permet de dresser la liste des priorités, année après année, grâce à une réflexion globale menée par la Commission Handicap.

Des équipements publics pour tous

Au fil des rénovations et constructions, la Ville rend plus accessibles ses bâtiments. Désormais, les bâtiments administratifs (mairie, pôle technique, CCAS, CEC) sont tous équipés d'un accès réservé aux personnes à mobilité réduite. Côté sports et loisirs, la piscine Val de Forme, le gymnase Finet, la nouvelle salle de gymnastique, le cinéma, le CEC ou encore la médiathèque disposent de tout l'équipement nécessaire pour accueillir les personnes en situation de handicap. Les écoles sont rendues accessibles au fur et à mesure de leurs rénovations. Enfin, la Propriété Caillebotte, fleuron culturel de la ville, est accessible aux personnes à mobilité réduite : cheminements, ascenseurs, tablettes numériques de visite ou encore documents en braille.

Accès aux commerces


Depuis 2015, de nombreux commerçants ont effectué des travaux d'aménagement afin de se conformer à la réglementation (cheminement extérieur et entrée du magasin, accès aux produits et aux informations...). Dans cet esprit, la ville a intégré une rubrique « accessibilité des commerces » dans la rubrique emploi/commerce sur le site de la ville.

La Direction Départementale des Territoires de l'Essonne se mobilise également au sein de son bureau « accessibilité et conception durable » en apportant des conseils personnalisés aux commerçants et en instruisant les dossiers.

DDT de l'Essonne

SDSCD/BACD/Pôle accessibilité

 Boulevard de France - 91012 Évry cedex

 01 60 76 33 74

 www.essonne.gouv.fr rubrique « politiques publiques », « aménagement du territoire ».

Yerres accessible... (suite)

Les déplacements piétons

Les cheminements des personnes à mobilité réduite sont facilités grâce notamment aux abaissements de trottoirs, qui permettent de se déplacer en ville en suivant les passages piétons. Les bandes podotactiles et feux sonores aident les mal voyants à traverser la rue sans danger.

Le stationnement

De nombreuses places de stationnement sont réservées aux personnes titulaires de la carte de stationnement européenne (à demander à la MDPH). Ces places sont situées à proximité de lieux stratégiques : bâtiments communaux, transports, écoles...


Elles sont strictement réservées, les contrevenants sont passibles d'une amende de 135 euros.

Les transports en commun

Environ 50% des quais de bus ont été rehaussés ces dernières années, afin de permettre l'accès aux bus aux personnes à mobilité réduite.

En 2016, la gare SNCF a été rendue accessible notamment grâce à la création d'ascenseurs permettant d'accéder aux voies.

À noter : le parvis de la gare est accessible aux véhicules des personnes à mobilité réduite. Il vous suffit de demander une télécommande aux services techniques municipaux, afin d'ouvrir les barrières et pouvoir stationner directement devant la gare sur les places réservées.

 01 69 49 77 00.

Le Pass Navigo Améthyste

Vous devez vous procurer un Pass Navigo en gare ou agence SNCF, puis vous rendre au CCAS afin de remplir les documents nécessaires.

À noter : le renouvellement des cartes n'est pas automatique, pensez à effectuer les démarches en tenant compte des délais.

Le PAM (Pour Aider à la Mobilité)

Le PAM 91 est un service de transport à la demande adapté aux personnes à mobilité réduite. Il fonctionne tous les jours de l'année de 6h à minuit. Pour en bénéficier, il faut justifier d'une invalidité d'au moins 80% ou être bénéficiaire de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Le tarif est variable selon la distance à parcourir. La course doit être réservée entre 3 semaines et 48h avant le déplacement. Plus une réservation est effectuée tôt, plus elle a de chance d'être acceptée.

Inscription, réservation et renseignements :  0810 10 11 91 (numéro Azur)

 contact@pam91.info.

 www.pam91.info

Comment faire ?

Il faut s'inscrire via le site internet ou par téléphone.

Les pièces justificatives demandées :

- Photocopie recto-verso de la carte d'invalidité à 80% ou plus, en cours de validité
OU photocopie de la notification APA, à jour
OU photocopie recto-verso de la carte de stationnement pour invalides de guerre.
- Photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois.
- Photocopie d'une pièce d'identité à jour.

La reconnaissance du handicap et la protection juridique



Faire reconnaître son handicap

Il n'est pas obligatoire de faire reconnaître son handicap, tout dépend de la façon dont vous le vivez. Effectuer cette reconnaissance permet de bénéficier d'aides et de protections pouvant faciliter votre quotidien.

Pour les enfants, il est préférable d'effectuer la démarche le plus tôt possible, afin d'apporter à l'enfant des solutions adaptées à ses besoins. Attention, les démarches peuvent être longues. Les aides ne sont versées qu'à compter de la date de la demande et non pas de la date du diagnostic du handicap.

La MDPH est votre interlocuteur privilégié pour cette étape. Votre demande sera examinée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées. Elle est basée sur une étude médicale.

Pour les enfants, la commission fixe le taux d'incapacité jusqu'à 20 ans. Cette reconnaissance permettra de bénéficier d'un accompagnement spécifique dans sa scolarité et de bénéficier d'aides financières.

Protéger la personne handicapée

LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE

Il permet de désigner à l'avance une ou plusieurs personnes chargées de veiller sur vos biens si un jour vous n'êtes plus en mesure de le faire seul. Il peut être également établi par les parents d'enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie, afin de défendre les intérêts de l'enfant après leur décès.

Pour tout renseignement, prendre contact avec un notaire ou un avocat.

La reconnaissance du handicap et la protection juridique (suite)



LE RÉGIME DE PROTECTION DES MAJEURS

3 mesures permettent de protéger le majeur dans l'incapacité de s'assumer seul, selon le degré d'incapacité :

- la sauvegarde de justice, mesure légère et provisoire.
- la curatelle, mesure intermédiaire qui peut être simple ou renforcée.
- la tutelle, forme de protection la plus complète.

Renseignements : tribunal d'instance de Juvisy-sur-Orge. ☎ 01 69 12 18 30.

Permanence gratuite d'avocats et de juristes au CCAS. ☎ 01 69 49 84 70.

Enfance et handicap



« À l'IME, nous vivons au rythme des enfants que nous accueillons. Leur joie de vivre et leur envie d'expérimenter poussent les équipes à toujours proposer de nouveaux projets, interdisciplinaires. Les regards croisés sont des richesses que nous exploitons au maximum ! Les petits groupes permettent aux enfants de se poser dans un espace de travail qui respecte leurs capacités d'apprentissage et leurs développements psychomoteurs. Pour compléter cette dynamique nous échangeons avec des partenaires (secteur sanitaire, de l'éducation nationale, les professionnels en libéral, SESSAD, ...) qui contribuent de manière significative à l'accompagnement du parcours de l'enfant. Sans l'engagement et la participation des parents, nous ne pourrions maintenir ce tempo ! J'invite les familles à se rapprocher des établissements spécialisés, lors d'une visite individuelle ou de journées portes ouvertes afin de nous connaître. »

Maud Kergadallan
Chef de Service de la SEES
IME la Cerisaie à Brunoy

Soutien aux familles

Apprendre que son enfant est porteur d'un handicap peut se révéler être un véritable choc au sein d'un couple et d'une famille. Il est important de partager vos interrogations et vos angoisses avec des professionnels : les structures s'occupant d'enfants handicapés (PMI, SESSAD, IME, hôpitaux...) sont la plupart du temps dotées de psychologues présents aussi bien pour les familles que pour les enfants concernés par le handicap.

Par ailleurs, des groupes de parole sont organisés une fois par mois par l'Association des Paralysés de France à Evry. Une écoute téléphonique assurée par des psychologues est également à votre disposition du lundi au vendredi de 13h à 18h (appel anonyme et gratuit) au ☎ 0800 500 697 (handicap moteur) et au ☎ 0800 854 976 (Sclérose en plaques).

- Association des Paralysés de France à Evry : ☎ 01 60 78 06 63.






Les tout-petits

À Yerres, la ville examine en priorité les demandes d'accueil en crèche des enfants porteurs d'un handicap. Selon le handicap, la famille est orientée vers la structure la mieux adaptée à l'enfant. Le personnel est spécialement formé afin de pouvoir accueillir l'enfant. Une psychologue et une psychomotricienne interviennent dans les crèches municipales. Enfin, du matériel adapté peut être acheté au cas par cas, selon les besoins.

La MDPH peut également vous conseiller et vous orienter vers des solutions plus spécifiques, si un accueil médicalisé est nécessaire.

 Pôle petite enfance : au CEC, 2 bis rue Marc Sangnier.

 01 69 49 76 91.

 servicepetiteenfance@yerres.fr



La scolarité

La loi du 11 février 2005 indique que tous les enfants ont droit à une scolarité adaptée, selon la nature et la gravité de leur handicap avec pour objectif prioritaire l'intégration en milieu scolaire ordinaire. Désormais, les parents sont étroitement liés aux décisions d'orientation de leur enfant et à la définition d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Ce dernier est validé et suivi par le biais de la MDPH. Il permet notamment à l'enfant de recevoir des soins à l'école, via l'intervention d'un SESSAD.

Dans certains cas, un simple PAI (Projet d'Accueil Individuel) pourra être suffisant. Celui-ci est passé entre l'école et la famille.

Comment faire ?

Comme n'importe quel autre enfant, vous devez l'inscrire au guichet famille ou collègue de secteur. Ensuite, si son handicap n'est pas compatible avec une scolarité ordinaire ou s'il a besoin d'un Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS), vous devez prendre contact simultanément avec la MDPH et la direction scolaire, qui établira un diagnostic de la scolarité de votre enfant et vous orientera vers les diverses solutions possibles.

Lors de l'inscription au guichet famille, veuillez prendre contact avec la référente handicap du service enseignement au  01 69 49 77 88 ou par mail  guichetfamille@yverres.fr afin de préparer en partenariat avec la direction scolaire l'entrée de votre enfant à l'école.



Le rôle des accompagnants

La commune se mobilise afin que les enfants porteurs d'un handicap puissent bénéficier d'un Assistant de Vie Scolaire (AVS). La Ville finance l'accompagnement par un AVS sur le temps périscolaire (cantine, garderie...) lorsque cela est nécessaire. Une passerelle entre les crèches et les écoles a été mise en place afin d'accompagner les enfants dans ces transitions. Par ailleurs, les référents périscolaires participent aux réunions éducatives et un lien est établi avec la MDPH et l'Éducation Nationale. Chaque année, la Ville propose aux animateurs une formation intitulée « accueil d'enfants porteurs de handicap ».

La Ville propose également l'entrée à l'école en décalé.

Un référent municipal

Pour toute inscription, le Service Enseignement est à votre écoute. Un référent est à votre disposition pour planifier l'accueil de votre enfant à l'école et prévoir des aménagements ou du matériel adaptés. Il saura vous accompagner et vous guider dans vos démarches, comme la demande d'un auxiliaire de vie scolaire ou la mise en place d'un plan d'accueil individualisé.

Les écoles accessibles

Au fil des rénovations, les écoles sont mises aux normes d'accessibilité. Dernier exemple en date, l'école Pierre Brossolette a été entièrement rénovée et équipée d'un ascenseur.

Les petits travaux d'aménagement pouvant aider votre enfant dans son école sont traités en priorité par les services techniques municipaux. Vous devez contacter le Service Enseignement pour toute demande. Il est également possible de solliciter l'achat de matériel adapté.

Suivre une scolarité ordinaire

Les parents peuvent scolariser leur enfant dans l'école de son quartier, dès l'âge de 3 ans. Il est possible de mettre à sa disposition un auxiliaire de vie scolaire (AVS) ainsi que du matériel adapté. En outre, il est possible de mettre en place un PAI (Plan d'accueil individualisé) ou un PPS (Plan personnalisé de scolarisation), en lien avec le service Enseignement, sur avis d'un médecin.

- Le PAI concerne surtout les pathologies nécessitant un traitement particulier ou l'aménagement des repas.
- Le PPS est établi en cas de handicap plus lourd, nécessitant un aménagement de la scolarité (emploi du temps, soins, matériel...).





Intervention de l'association Meuphine à l'école Saint-Exupéry

Comment faire ?

Le service Enseignement saura vous guider pour l'élaboration d'un PAI ou d'un PPS, en fonction des besoins de votre enfant.

L'équipe pluridisciplinaire élabore le PPS à la demande :

- des parents ou du représentant légal de l'élève handicapé mineur,
- de l'élève handicapé majeur,
- de l'élève handicapé majeur sous mesure de protection des incapables majeurs.

Les parents sont associés à l'élaboration du projet et à la décision d'orientation.

Enfance et handicap

Les ULIS maternelle / élémentaire / collège / lycée

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire accueillent des enfants porteurs de handicap, et dispensent un enseignement adapté à chaque enfant tout en organisant des activités collectives. Il existe 1 ULIS à Yerres, situées à l'école élémentaire des Grands Godeaux, adaptées aux enfants ayant des troubles des fonctions mentales ou cognitives.

Renseignements sur les écoles maternelles et élémentaires auprès de la référente handicap du service Enseignement, 🏠 CEC, 2 bis rue Marc Sangnier du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h30- 📞 01 69 49 77 88.

Les ULIS collège et lycée proches de Yerres :

- Collège Louis Pasteur à Brunoy 📞 01 60 46 87 28
- Collège Weiler à Montgeron 📞 01 60 48 77 65
- Lycée professionnel des frères Moreau à Boussy-Saint-Antoine 📞 01 69 00 10 70



Les établissements médico-éducatifs

Certains enfants ne peuvent être scolarisés en milieu ordinaire. Ils doivent être pris en charge au sein d'établissements spécialisés, en fonction de leur handicap. Les IME, Instituts Médico-Éducatifs, sont spécialisés dans l'éducation d'enfants atteints de handicap mental. Il existe par ailleurs de nombreux centres spécialisés pour un handicap en particulier : déficience auditive, visuelle, handicap moteur, etc.

LES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS AUTOUR DE YERRES :

 IME la Cerisaie : 23 rue Marceau à Brunoy.  01 60 47 94 94.  cerisaie@alterite.eu



La Cerisaie accueille en externat enfants et adolescents présentant un retard mental léger ou moyen. L'institut fait partie du réseau associatif ALTERITE.

 IME les Vallées : 4 ter, rue des Vallées à Brunoy.  01 60 46 58 18.

Cet établissement, géré par l'ADES (Association d'Éducation Spécialisée) accueille des jeunes de 12 à 20 ans, handicapés mentaux léger ou moyen.

La liste de l'ensemble des structures spécialisées est disponible auprès de la MDPH.

En savoir plus sur la scolarité :

Numéro vert national :  0810 55 55 00 ou par  aidehandicap@education.gouv.fr

Et sur le site de l'Éducation Nationale :

 www.education.gouv.fr : rubrique « la scolarité des élèves handicapés ».

 www.ac-versailles.fr

 www.onisep.fr

Enfance et handicap

Les autres parcours

Les SEGPA

Les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) sont destinées aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables au collège mais ne sont pas spécialisées dans le handicap. Les élèves y suivent un enseignement adapté aboutissant à une formation diplômante. L'accès en SEGPA ne dépend pas de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), mais de la Commission Départementale d'Orientation (CDO), présidée par l'Inspecteur d'Académie. Il s'agit donc d'une décision relevant de l'Éducation Nationale. À l'issue des SEGPA, les élèves peuvent continuer leur formation en lycée professionnel ou en Centre de Formation d'Apprentis (CFA). Au cas par cas, certains élèves peuvent être orientés en EREA.

 SEGPA du collège Louis Pasteur, 18 rue de Soulins à Brunoy.

 01 60 46 87 28.

 SEGPA du collège G. Pompidou, avenue Charles de Gaulle à Montgeron :




 01 69 42 32 85.

Les EREA

Les Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) accueillent des adolescents en grande difficulté scolaire, sociale ou présentant un handicap. L'EREA permet à ces jeunes d'élaborer leur projet d'insertion professionnelle en fonction de leur capacité.


L'orientation en EREA relève de la MDPH.



 EREA Jean Isoard, 4 rue Raymond Paumier à Montgeron.
 01 69 52 99 99.  www.erea-isoard-montgeron.ac-versailles.fr

En savoir plus :

 <http://eduscol.education.fr>

Numéro vert national :  0810 55 55 00

 www.education.gouv.fr

 www.ac-versailles.fr

 www.onisep.fr

Aide Handicap École :  0800 730 123 du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h (numéro gratuit)

Enfance et handicap

La santé

Les CAMSP

Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce reçoivent des enfants de la naissance à 6 ans, présentant ou susceptibles de présenter des retards psychomoteurs, des troubles sensoriels, neuro-moteurs ou intellectuels, avec ou sans difficultés relationnelles associées.

Les missions des CAMSP sont le dépistage, la prévention de l'aggravation des handicaps, la rééducation, l'accompagnement des familles, l'intégration dans les structures adaptées.

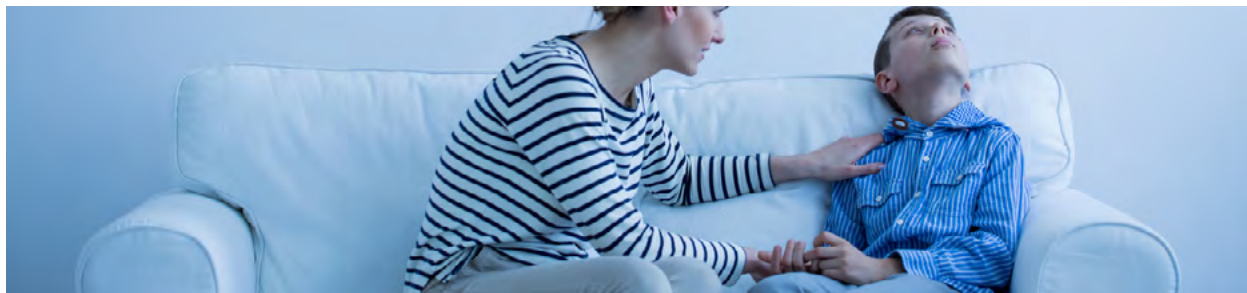
🏠 CAMSP Les boutons d'or : 51 boulevard de l'Yerres à Evry. ☎️ 01 60 87 85 60.

Les SESSAD

Un service d'éducation spécial et de soins à domicile permet à l'enfant en situation de handicap de bénéficier de soins spécifiques ou d'une aide éducative à son domicile ou à son école, chez sa nourrice, etc. Pour bénéficier de ce service, les parents doivent en faire la demande auprès de la MDPH.

SESSAD La Grande Ourse (handicap mental), 🏠 68 rue Guillaume Budé à Yerres.
☎️ 01 69 48 16 49.


SESSAD Le Val d'Yerres (handicap psychique), 🏠 4 ter rue des Vallées à Brunoy.
☎️ 01 60 47 83 95.




Enfance et handicap

Les CMPP



Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques sont des établissements médico-sociaux assurant le suivi d'enfants de 0 à 20 ans, présentant des troubles psycho-affectifs, réactionnels, névrotiques, psychomoteurs, orthophoniques, d'apprentissage, de comportement ou de développement. Des spécialistes y réalisent des consultations.

 CMPP du Val d'Yerres, 2 villa Guy de Maupassant à Epinay-sous-Sénart.

 01 60 47 03 01.

La PMI

Un des rôles de la Protection Maternelle et Infantile est le dépistage précoce et le suivi des enfants porteurs d'un handicap. Les familles pourront y trouver un soutien et une orientation vers des structures spécialisées au besoin.

 PMI d'Yerres, 4 clos des Abbesses (Abbaye d'Yerres).  01 69 47 89 39.

Le Centre Hospitalier de Villeneuve-Saint-Georges

Le CHIV possède une unité pédiatrique qui accueille les enfants en situation de handicap.

 Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges, pédiatrie :  01 43 86 21 96.

 <https://chiv.fr/>

Votre médecin de famille

Le médecin traitant vous connaît et connaît votre enfant. Il saura au quotidien vous accompagner et gérer les maladies et problèmes médicaux courants, tout en sachant vous orienter pour les problèmes plus graves.

Adulte handicapé



« Aujourd'hui la société tend de plus en plus à l'inclusion en milieu ordinaire, ce qui est une bonne chose. Mais cela n'est pas toujours adapté à certaines personnes porteuses de handicap, qui ne pourront jamais rejoindre un milieu ordinaire. Chaque personne est différente, tout est une question de cas par cas. L'ESAT peut être un palier avant d'aller vers le milieu ordinaire ou devenir un lieu de vie sociale à part entière pour le travailleur : nous sommes à l'écoute des demandes et des besoins de chacun, tout en proposant un accompagnement complet. »

Joaquim Barroca, Directeur de l'ESAT la Châtaigneraie

Les aides du quotidien

Le CCAS propose plusieurs prestations et services destinés aux personnes en perte d'autonomie.

Contact CCAS :  01 69 49 84 70 et sur le site de la ville  www.yerres.fr

Le portage des repas

Il est possible de se faire livrer chaque jour (du lundi au samedi et jours fériés) un repas complet pour le midi et une collation pour le soir.

La téléassistance

Grâce à un boîtier placé autour du cou ou du poignet, vous pouvez solliciter les secours en appuyant simplement sur un bouton. Le boîtier est relié 24h sur 24 à un service d'urgences.

L'aide à domicile

Le CCAS vous conseillera et vous orientera vers les structures qui proposent des services de soin et d'aides à domicile, 7 jours sur 7 : ménage, repassage, aide au lever et au coucher, habillage, toilette, courses, etc. Des soins infirmiers et de nursing sont également proposés, ainsi qu'un service complémentaire d'aide à domicile.

Les sorties

La Maison de l'Amitié propose des sorties et animations toute l'année à destination des retraités de plus de 65 ans (sans condition d'âge pour les personnes en situation de handicap). L'accès à la Maison de l'Amitié est possible pour les personnes à mobilité réduite, de même que les sorties.



Les services spécialisés

Pour acquérir plus d'autonomie, se maintenir au domicile, réaliser un projet personnel ou professionnel, des services spécialisés d'accompagnement (SAVS et SAMSAH) interviennent auprès des personnes en situation de handicap. Ils apportent un soutien dans différents domaines : santé, alimentation, démarches administratives, etc. Voir avec la MDPH.

SAVS : service d'accompagnement à la vie sociale


 **CHAVY** (handicap mental) 16 rue de Cerçay, 91800 Brunoy.  01 60 47 92 92

SAMSAH : service d'accompagnement médico-social pour personnes adultes handicapées

 **SAMSAH** (handicap moteur), 6 rue Jeanne Récamier 91000 Evry.  01 60 78 98 40

L'aide aux aidants

Les 2 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) présents à Yerres (Résidences Sofia et Asphodia) proposent des accueils de jours pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

 Résidence Sofia, 26 rue de Concy.  01 69 40 50 00

 Résidence Asphodia, 70 rue Paul Doumer.  01 69 83 53 53

De plus, une plate-forme de répit pour les aidants a été mise en place en 2018, afin de soutenir les personnes venant en aide au quotidien aux malades d'Alzheimer :

Entraïdants,  06 10 43 34 46 ou  contact@plateforme-entraidants.fr.

 www.plateforme-entraidants.fr

Adulte handicapé

Le logement

Le choix d'une structure d'hébergement dépend du degré d'autonomie de la personne en situation de handicap et des prestations souhaitées. Une orientation préalable de la MDPH est nécessaire.


Pour un séjour non médicalisé :

- Foyer d'hébergement pour travailleur handicapés
- Foyer de vie ou occupationnel

Pour un séjour médicalisé :

- Foyer d'accueil médicalisé (FAM)
- Maison d'accueil spécialisée (MAS)

 FAM de Draveil, 39 avenue de l'Europe.  01 69 39 24 50.

 CHAVY (Centre d'hébergement et d'Accompagnement du Val d'Yerres) de Brunoy, 16 rue de Cerçay.  01 60 47 92 92  chavy@alterite.eu

À noter : la Résidence Autonome « La Grange au Bois », gérée par le CCAS, propose des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite de plus de 65 ans (autonomie GIR 5 et 6).

Renseignements auprès du CCAS.



Aménager son logement ou son véhicule

Une demande de prestation de compensation du handicap (PCH) doit être formulée auprès de la MDPH pour ce type d'aménagements. SOLHIA Essonne peut également vous aider.

🏠 SOLHIA Essonne, 1 boulevard de l'Écoute s'il pleut 91000 Évry 📞 01 60 78 53 00

Passer son permis

Il est possible de s'inscrire à l'examen du permis de conduire après délibération de la préfecture et visite médicale. Un examen médical régulier sera imposé ensuite tous les 5 ans. Certaines écoles de conduite possèdent des véhicules aménagés.

Renseignements centre d'éducation routière : 🌐 www.cer.asso.fr

Adulte handicapé

Le travail

La réglementation

La loi impose un quota de 6% de travailleurs handicapés dans les entreprises privées ou publiques de plus de 20 salariés. Les employeurs qui ne seraient pas dans la capacité de s'acquitter de cette obligation doivent en contrepartie verser une contribution à l'association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph).

Être reconnu travailleur handicapé

Le statut est donné par la MDPH. Est considéré comme travailleur handicapé : "toute personne dont les possibilités d'obtenir ou conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques". La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) permet d'intégrer officiellement le quota des 6% de personnes handicapées dans une entreprise. Cette qualité permet aussi de bénéficier d'aménagements de poste et offre un accès direct à des formations spécialisées.

À noter : le bénéficiaire n'a aucune obligation d'informer son employeur de cette qualité de travailleur handicapé.

Renseignements auprès de la MDPH.

Être accompagné dans l'emploi

La MDPH est en mesure de vous conseiller sur votre orientation et de vous diriger notamment vers des organismes spécialisés. L'agence Pôle Emploi de Brunoy peut vous mettre en relation avec un conseiller spécialement formé à la question du handicap. Val d'Yerres Emploi peut également vous conseiller et vous aider.

 Pôle Emploi Brunoy, 13 Rue de Cerçay, 91800 Brunoy  3949 (Service gratuit + prix appel)

 Val d'Yerres Emploi, 2 bis rue du Stade à Yerres  01 69 49 84 90



L'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)

Elle accueille de nombreux stagiaires handicapés dans le cadre de formations ordinaires ou spécifiques. Les formations ouvrent les portes de près de 150 métiers accessibles aux personnes en situation de handicap.

 www.afpa.fr

L'Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH)

Elle a pour mission de conseiller, de financer des projets, d'orienter vers ses partenaires spécialistes de l'insertion professionnelle et de permettre le maintien dans l'emploi. L'association propose des programmes d'aides adaptées, destinés aux employeurs et aux salariés.

 www.agefiph.fr

Adulte handicapé

Travailler en milieu ordinaire

En plus du quota de 6% de travailleurs handicapés obligatoire, les entreprises doivent également rendre leur accès possible aux personnes en fauteuil. Le télétravail représente également de nouvelles ouvertures dans la vie professionnelle des personnes en situation de handicap. Divers programmes d'insertion existent, par le biais du Pôle Emploi ou du réseau CAP Emploi proposé par l'Agefiph.

🏠 Agence Pôle Emploi Brunoy, 13 rue de Cerçay, 91800 Brunoy. ☎️ 3949

🏠 Agefiph, 192, avenue Aristide Briand, 92226 Bagneux Cedex.

☎️ 0800 111 009

🌐 www.agefiph.fr



Travailler en milieu protégé

Des Établissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) accueillent les travailleurs handicapés, reconnus préalablement et orientés par la MDPH. Un ESAT est un établissement médico-social qui a pour mission de proposer du travail et d'apporter un soutien médical, social et éducatif à des personnes en situation de handicap. Les travailleurs réalisent des tâches compatibles avec leur handicap et sont rémunérés.

À Yerres, l'ESAT la Châtaigneraie propose aux salariés du travail dans les domaines de la blanchisserie, des espaces verts, de la restauration et du conditionnement.

🏠 ESAT La Châtaigneraie, 4 impasse des Ecureuils,

☎️ 01 69 49 69 69

✉️ chataigneraie@alterite.eu

Adulte handicapé

« Je suis handicapé, suis-je protégé en entreprise ? »

Non, même si vous ne pouvez pas être licencié au seul motif de votre handicap, vous pouvez en revanche être licencié pour inaptitude à tout poste de l'entreprise, si l'employeur n'a pas pu vous reclasser ou si vous avez refusé le reclassement. La durée du préavis peut être doublée, avec une durée maximum de 3 mois.

En savoir plus :



<http://travail-emploi.gouv.fr>



www.service-public.fr

Les aides financières et cartes

AVIS D'IMPOSITION

TAXE D'HABITATION

perçue par la commune, le département
et divers organismes

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL

perçue par le Parlement et versée aux
organismes de l'audiovisuel public

« Parce que s'adresser au bon interlocuteur s'avère essentiel, le CCAS de Yerres est votre guichet de proximité permettant de vous conseiller, d'orienter et d'instruire toutes demandes personnalisées relatives à votre situation. »

Aude Biswang, agent du CCAS chargée de l'accueil
des personnes en situation de handicap

Les aides financières et cartes

Allocations

Pour en savoir plus sur les allocations et les aides, rendez-vous au CCAS qui vous guidera dans vos démarches.

Allocation d'Education d'Enfant handicapé (AEEH)

Si votre enfant a moins de 20 ans, qu'il est à votre charge et porteur d'un handicap, vous pouvez bénéficier d'une aide de la Caisse d'Allocations Familiales. Le montant dépend du taux d'incapacité de votre enfant, apprécié par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Une majoration supplémentaire est accordée si vous êtes parent isolé.

Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Son attribution dépend de votre taux d'incapacité et de vos ressources. Un complément de ressources et une majoration pour la vie autonome peuvent également être attribués, si vous disposez d'un logement indépendant et n'avez pas de revenu d'activité.

Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Cette aide financière personnalisée est destinée à financer la perte d'autonomie. Elle est versée par le Conseil Départemental. Elle peut être versée pour des charges particulières comme l'aménagement du logement ou d'un véhicule, des besoins d'aide humaine, des besoins d'aide technique, l'acquisition de produits liés au handicap ou encore l'entretien d'aides animalières (comme un chien-guide d'aveugle par exemple). La durée de la prestation et ses mensualités varient selon les charges induites. Elle peut venir compléter l'allocation d'Education d'Enfant Handicapé ou l'AAH dans certains cas.

Renseignements auprès de la MDPH.

Pension d'invalidité

Si votre capacité de travail est réduite d'au moins 2/3 suite à un accident ou une maladie d'origine non-professionnelle, vous pouvez prétendre à une pension d'invalidité, afin de compléter votre perte de salaire. Vous pouvez également avoir droit à l'allocation supplémentaire d'invalidité (sous conditions).

Renseignements auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP)

L'AJPP est une aide financière de la CAF accordée aux parents qui sont dans l'obligation d'interrompre temporairement leur activité pour s'occuper d'un enfant gravement malade, accidenté ou handicapé. L'allocation est versée chaque jour dans la limite de 22 jours par mois. Elle n'est pas soumise à conditions de ressources.

Renseignements auprès de la CAF

Fiscalité

ABATTEMENT SUR LA TAXE D'HABITATION

La ville de Yerres accorde un abattement de 10% sur la taxe d'habitation (indexée sur la valeur locative) aux personnes handicapées.

Vous devez répondre au moins à l'une de ces conditions pour en bénéficier :

- être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité, de l'allocation Adulte Handicapé,
- être atteint d'une infirmité vous empêchant de subvenir à vos besoins par le travail,
- être titulaire de la carte d'invalidité,
- vivre avec des personnes remplissant ces conditions.

ous)
e seule dect
Allocataire (vous)
e qui demande les allocations ju
onsable du dossier
Madar

Un formulaire est à adresser au centre des impôts avant le 31 décembre de l'année précédant l'impôt. Pour en bénéficier, vous pouvez vous adresser au Centre des impôts de Yerres (🏠 2 rue du Stade) au ☎ 01 69 49 70 22.

IMPÔT SUR LE REVENU

Si l'une des personnes du foyer est porteuse d'un handicap, titulaire de la carte d'invalidité, d'une pension d'invalidité, de la carte d'ancien combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou victime de guerre, le quotient familial est augmenté d'une demi-part pour chaque personne à charge concernée.

En savoir plus sur les abattements fiscaux : Centre des Impôts de Yerres.
☎ 01 69 49 70 00

L'Assurance maladie

Comme toute autre personne, vous avez droit au régime général de la Sécurité Sociale ou à la Couverture Maladie Universelle (selon ressources) ou au régime social des indépendants (RSI).

Selon votre pathologie ou votre handicap, vous pouvez bénéficier du ticket modérateur, c'est-à-dire la prise en charge jusqu'à 100% de vos frais médicaux.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie prend en charge, sur prescription médicale et dans la limite des montants fixés par les plafonds, les frais de prothèse, chaussures orthopédiques, fauteuils, ainsi que les frais d'entretien et de renouvellement. La prestation de compensation du handicap peut prendre en charge la part restante.

🏠 Permanence tous les mardis après-midi au CCAS (sur rdv) 2 bis rue du Stade
☎ 36 46

Les aides financières et cartes

Les Cartes Mobilité Inclusion (CMI)

Carte d'invalidité

Elle est délivrée aux personnes atteintes d'une incapacité permanente d'au moins 80%. Elle permet la priorité dans les transports en commun et les lieux accueillant du public. Elle permet également de bénéficier des dispositions relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, d'avantages fiscaux et de réductions (SNCF, RATP, Air France). Le droit de priorité concerne aussi l'accompagnant : une mention spéciale peut être ajoutée selon les besoins.

Carte de priorité

Cette carte permet l'accès prioritaire dans les files d'attentes et pour les places assises dans les lieux publics. Elle est délivrée aux personnes ayant un taux d'incapacité inférieur à 80% pour qui la station debout est pénible.

Carte de stationnement


Cette carte s'adresse à toute personne atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable son autonomie de déplacement. Elle permet de stationner sur les emplacements réservés aux personnes handicapées en ville. Elle doit être apposée en évidence sur le pare-brise.

Comment faire ?

Les demandes d'aides, de cartes, d'orientation ou de prestations doivent être adressées ou déposées à la MDHP de l'Essonne. Le CCAS peut vous aider à constituer le dossier.

Les délais de traitement sont longs. Pensez à effectuer vos démarches au plus tôt, notamment afin d'éviter toute rupture de droits lors de vos demandes de renouvellement.

Sports et loisirs

A photograph showing a person in a wheelchair participating in a fencing match. The person is wearing a white fencing uniform and a mask. They are holding a sword and are in a ready stance. The background is a blurred indoor setting, likely a gymnasium or a sports hall, with a basketball hoop visible in the distance. The lighting is warm and focused on the participants.

« Le fait de sortir est très important pour les personnes handicapées. Le sport leur apporte un épanouissement en termes de relations humaines. Le sport dédié aux personnes handicapées est encore dans une phase de timide émergence en France. Il y a beaucoup de travail à faire. Les personnes concernées pensent souvent qu'elles doivent se contenter de quelques sports, alors qu'elles pourraient avoir accès à une très grande variété de disciplines. Mais hélas de nombreuses disciplines restent méconnues car elles ne sont pas médiatisées ».

Jean Wagner, président du club de showdown

Faire du sport

Certains clubs possèdent du matériel adapté aux personnes porteuses de handicap, permettant une pratique pour tous. La Municipalité travaille à l'ouverture d'autres sections handisport.

- **Le showdown** : ce sport, qui ressemble au tennis de table, se pratique à 2, « en aveugle » (avec des lunettes opaques sur les yeux pour les mal-voyants et les valides). Les joueurs s'échangent une balle sonore avec une raquette. Le club yerrois est le plus important de France. Il organise régulièrement des compétitions inter-clubs. Renseignements et adhésions auprès de Jean Wagner, président du club : ☎ 06 08 11 40 24.
- **Yerres Loisirs** : l'association possède notamment une salle de musculation accessible à tous, au sein du CEC. ☎ 01 69 49 79 11.
- **Association Yerres Tennis de Table** : les tables spécifiques pour les personnes à mobilité réduites ont été installées à la salle Pierre Mollet. Renseignements : ☎ 06 07 38 34 03.
- **Le Yerres Athlétique Club** : le club accueille les enfants porteurs de handicap, grâce à la présence d'un entraîneur spécialement formé. Renseignements : ☎ 06 01 85 24 01.
- **Val Yerres-Crosne Association Football** : projet de mise en place d'une session handifoot en 2019, en partenariat avec la Municipalité. ☎ 01 69 83 30 00.
- **Club Yerrois d'Arts Martiaux (section judo)** : le club met en place des créneaux destinés aux personnes à mobilité réduite. ☎ 01 69 49 32 92.

Pour en savoir plus, contactez le service Sports, Loisirs, Jeunesse :

🏠 CEC, 2 bis rue Marc Sangnier, ☎ 01 69 49 79 00

Trouver un club autour de Yerres : www.handisport.org.

En savoir plus sur les sports adaptés pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique : 🌐 www.ffsa.asso.fr

Sports et loisirs



- **Les structures sportives :**

La piscine : entièrement réhabilitée en 2007, la piscine intercommunale Val de Forme est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite (cabine, douche et accès au bassin).

Les gymnases : le gymnase Finet et la salle de gymnastique des Tournelles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Contact : Comité Départemental Handisport Essonne CDH91

☎ 01 69 23 44 15

🏠 62 bis boulevard Charles de Gaulle, 91540 Mennecey. 🌐 www.cdh91.com

Fédération française de sport adapté 🌐 <http://www.ffsa.asso.fr/55>

Sortir à Yerres



Sortir à Yerres



Les sorties culturelles

La vie culturelle à Yerres est rendue accessible à tous les publics. Les salles d'exposition (Ferme Ornée et Salle Malraux) sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, de même que le cinéma Paradiso.

La médiathèque Danielle Bianu possède de son côté des ouvrages lus sur CD, destinés aux publics mal voyants.

La Grange au Bois, qui accueille le Conservatoire à Rayonnement Départemental et la Maison de l'Amitié, est elle aussi entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Enfin, le CEC intègre l'ensemble des normes d'accessibilité aux PMR, aussi bien dans la salle de spectacle, que dans les salles associatives. Une boucle audio est disponible pour les personnes malentendantes



La Propriété Caillebotte

La Maison Caillebotte a été rénovée afin de permettre la visite aux personnes à mobilité réduite.

Elle comprend désormais un ascenseur. Des visites guidées avec écouteurs et tablettes numériques sont possibles et des livrets en braille sont disponibles.

La visite est gratuite pour les personnes handicapées.

Le reste du parc est par ailleurs accessible aux personnes à mobilité réduite, de même que le Centre d'art et d'expositions « La Ferme Ornée ».

Comprendre les logos



Handicap moteur



Handicap psychique



Handicap visuel



Handicap auditif



Handicap mental

Adresses utiles

Services publics et fédérations

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de l'Essonne

 93, rue Henri Rochefort - 91000 Evry
 01 60 76 11 00 -  mdphe@cg91.fr



CCAS de Yerres

 2 bis rue du Stade - 91330 Yerres
 01 69 49 84 70 -  ccas@yerres.fr

Cramif (Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France)

 17-19, avenue de Flandre - 75954 Paris Cedex -
 01 40 05 32 64 -  www.cramif.fr

Association des Paralysés de France (APF - Handicap)

 14 rue Antonio Vivaldi - 91280 Saint-Pierre-Duperray -
 01 60 77 75 13

FNATH

Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés. Accueil, conseil, défense et accompagnement des accidentés de la vie pour faire reconnaître leurs droits.

 33 rue des Quatre-Cantons 91140 Villebon-sur-Yvette
 01 60 14 48 43

Le défenseur des droits

(Compétences regroupées du Médiateur de la République, du Défenseur des Enfants, de la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS) et de la Haute autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE))


 7 rue Florentin - 75049 PARIS cedex 08
 09 69 39 00 00 -  www.defenseurdesdroits.fr

Adresses utiles

Accessibilité

Accès plus / SNCF

Service en matière d'accompagnement


 0890 64 06 50 et 0836 37 68 69

 accesplus@sncf.fr

 www.accesplus.sncf.com

Vianavigo

Service d'information sur l'accessibilité des transports pour les personnes handicapées en Ile-de-France.

 09 70 81 83 85


 www.vianavigo.com


Jaccede

Le guide collaboratif gratuit des bonnes adresses accessibles.

 www.jaccede.com

SOLIHA Essonne

 1 bd de l'Écoute s'il pleut - 91035 Evry Cedex


 01 60 78 53 00

Adresses utiles

Éducation et soins


AMADPA

Soins infirmiers et aide à domicile

 9 avenue de la République - 91230 Montgeron


 01 69 42 95 79 (soins infirmiers)  01 69 42 87 88 (aide à domicile)


 amadpa.montgeron@orange.fr

 www.amadpa.org

CMPP


Centre médico-psychopédagogique


 95 avenue de la République- 91230 Montgeron

 01 69 03 19 74

CMPP

Centre médico-psychopédagogique


 1 allée Blériot - 91270 Vigneux-sur-Seine


 01 69 03 10 99

Établissement intégré Gatinet

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Institut d'éducation sensorielle


 Place Joffre - 91230 Montgeron

 01 69 03 56 27

 etab.gatinot@orange.fr

IME La Cerisaie

 23 rue Marceau - 91800 Brunoy

 01 60 47 94 94

 cerisaie@alterite.eu

IME Les vallées

Institut médico-éducatif et section d'initiation à la première formation professionnelle

 4 ter rue des Vallées - 91800 Brunoy


 01 60 46 58 18

 presidence@ades-asso.fr et direction@ime-lesvallees.fr

IME Marie Auxiliatrice

Institut médico-éducatif

 2 boulevard Henri Barbusse - 91210 Draveil


 01 69 83 70 83


 marieaux.sec@adv.asso.fr

IME Les Pampoux

Institut médico-éducatif

 1 allée des Pampoux - 91210 Draveil


 01 69 83 45 25

 ime.pampoux@papillonsblancs91.fr - Site internet : www.papillonsblancs91.fr

SESSAD La Grande Ourse

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

 68 rue Guillaume Budé - 91330 Yerres

 01 69 48 16 49

 grandeourse@apajh91.org


Adresses utiles

Éducation et soins

SESSAD de l'Yerres

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile


 4 bis rue des Vallées - 91800 Brunoy


 01 60 47 83 95

 direction@sessad-de-lyerres.fr

SESSAD d'Épinay-sous-Sénart

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

 1 villa Mozart - 91860 Épinay-sous-Sénart

 01 60 47 11 73


 michel.dumesny.petitsenart@olgaspitzer.asso.fr

SAGAD

Soins, Aides et Gardes à Domicile

 Centre Commercial Talma

Bd Charles de Gaulle - 91800 Brunoy

 01 60 46 34 53


 contact@sagad.fr - Site internet : www.sagad.fr

Votre école chez vous

Association reconnue d'utilité publique

Scolarisation gratuite des enfants à domicile

 29 rue Merlin 75011 Paris

 01 48 06 77 84


 ecole@vecv.org

 www.vece.org

Centre d'hébergement et d'accompagnement du Val d'Yerres

Foyer d'hébergement collectif - Appartements - Services d'accompagnement à la vie sociale

 16 rue de Cerçay - 91800 Brunoy


 01 60 47 92 92

 chavy@apajh91.org

CITL La volière

Foyer de vie de jour et internat

 4 avenue de la République - 91230 Montgeron


 01 69 83 29 90

 voliere@apajh91.org

Foyer Jeanne d'Arc

Foyer de vie internat et de jour (+ alternance)

 1 rue du Maréchal Leclerc - 91270 Vigneux-sur-Seine


 01 69 40 56 56


 foyer.ja.vigneux@wanadoo.fr

Résidence du Docteur Jules Falret

 Foyer d'accueil médicalisé de jour - Internat

39 avenue de l'Europe - 91210 Draveil


 01 69 39 24 50


 ctoullec@oeuvre-falret.asso.fr - Site internet : www.oeuvre-falret.fr

Adresses utiles


Associations et centres spécialisés

Alzheimer Essonne

 52 rue Louis Robert - 91100 Corbeil-Essonnes

 Secrétariat : 01 60 88 20 07


 Écoute des familles : 01 64 99 82 72


 www.francealzheimer.org

Aris

Association régionale pour l'intégration des sourds

 90, rue Barrault - 75013 Paris


 01 43 13 15 90

 arisfrance@wanadoo.fr

 www.arisfrance.fr

Association des sourds de l'arrondissement d'Évry

 75 boulevard du Général de Gaulle - 91210 Draveil

 01 69 42 97 61

 asaevry@wanadoo.fr

 www.asevry.fr


Adresses utiles

Associations et centres spécialisés

AVH (Association Valentin Haüy)

 Association d'aide aux Aveugles et Mal Voyants



5, rue Duroc - 75343 Paris Cedex 07

 01 44 49 27 27

 avh@avh.asso.fr -  www.avh.asso.fr

Accueils de jour résidences Sofia et Asphodia

Accueil de jour spécialisé Alzheimer et maladies apparentées.


 Résidence Sofia, 26 rue de Concy.  01 69 40 50 00

 Résidence Asphodia, 70 rue Paul Doumer.  01 69 83 53 53

Les auxiliaires des aveugles

Réponse à une demande ponctuelle d'aide et/ou d'accompagnement par un bénévole.

 71, avenue de Breteuil - 75015 Paris

 01 88 32 31 40


 contact@lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr -  www.lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr

Adresses utiles

Associations et centres spécialisés





Meuphine (association)

Favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap dans les milieux scolaire, sportif et culturel.

 39 rue de Villé - 77220 Tournan en Brie
 01 64 07 14 89 et 06 63 02 12 61 (Nadine Vallet)
 assomeuphine@gmail.com




Mouvement des sourds de France

Défense et soutien pour la reconnaissance des droits élémentaires des personnes sourdes ou malentendantes. Défense de l'image de la langue des signes française (LSF).

 18, avenue Gabriel Péri - 93400 Saint-Ouen
 01 40 12 57 97 - Fax. 01 34 64 93 24
 mdsf-lsf@wanadoo.fr
 www.mdsf.org

Réseau Hippocampes



Réseau de soins, destiné aux patients souffrant de la maladie d'Alzheimer.

 26 rue des Champs Bâtiment F - 91830 Le Coudray-Montceaux
 01 64 93 01 10
 www.reseauxdesante91.org

Plateforme Entr'aidant

Accueil et accompagnement des aidant

Résidence Asphodia

 70 rue Paul Doumer, 91330 Yerres
 06 10 43 34 46
 www.plateforme-entraidants.fr


Adresses utiles


Loisirs

Bibliothèque Sonore de l'Association des Donneurs de voix


Prêts de livres audio enregistrés sur CD MP3 (l'envoi et le retour des CD s'effectuent par la Poste gratuitement).

Horaires d'accueil : mardi et jeudi de 15h à 17h

 110 place de l'Agora - 4^e étage, ascenseur face à la Médiathèque - 91000 Évry

 01 60 78 19 01

 contact@bsevry.fr


 www.bsevry.fr

Donne-moi tes yeux

Revue de presse mensuelle en braille et audio.


Transcription braille et enregistrement d'articles de quotidiens, magazines hebdomadaires ou mensuels, en partenariat avec les rédactions respectives.



 12-14, avenue de la Motte-Picquet - 75007 Paris

 01 47 05 40 30

 donnemoitiesyeux@wanadoo.fr

Comité Départemental Handisport Essonne CDH91


 01 69 23 44 15

 62 bis boulevard Charles de Gaulle, 91540 Mennecey.  www.cdh91.com

Fédération française de sport adapté

 <http://www.ffsa.asso.fr/55>

MelodiCAP (cours de musique)



 07 67 81 94 01

 8 boulevard Sellier 91230 Montgeron  asso.melodicap@gmail.com

Adresses utiles

Le travail / La formation

Agence Pôle Emploi

 13 rue de Cerçay, 91800 Brunoy.  3949

AFPA (Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes)

 5 route nationale, 91510 Lardy.  0825 111 111 - 39 36.  www.afpa.fr

Agefiph

 192, avenue Aristide Briand, 92226 Bagneux Cedex.

 0811 37 38 39.  www.agefiph.fr

CNED

 2 boulevard Nicéphore Niépce 86360 Chasseneuil-du-Poitou

BP 60200 – 86980 Futuroscope Chasseneuil Cedex.  05 49 49 94 94.

 www.cned.fr



ESAT La Châtaigneraie

 4 impasse des Ecureuils, 91330 Yerres.

 01 69 49 69 69.  chataigneraie@alterite.eu

 esat-lachataigneraie.com

Val d'Yerres Emploi

 2 bis rue du Stade, 91330 Yerres.  01 69 49 84 90.

La Municipalité tient à remercier l'ensemble des personnes qui, touchées par le handicap de près ou de loin, ont collaboré à ce guide par leur implication, leurs précieux conseils et leurs témoignages à cœur ouvert. Ce sont eux qui, au quotidien, contribuent à faire changer le regard de la société sur le handicap.

Merci aux bénévoles des "Donneurs de voix" pour la version vocale de ce guide.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2 bis rue du Stade

Tél. 01 69 49 84 70

courriel : ccas@yerres.fr

www.yerres.fr